

Programme de médiation pour les employés à domicile

Le programme de médiation pour les employés à domicile (Domestic Worker Mediation Program) est un moyen respectueux, confidentiel et gratuit de résoudre les problèmes sur le lieu de travail sans passer par les tribunaux.

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous, envoyez un courriel à OLPS@dcwp.nyc.gov ou appelez le **311**.

Qui y participe ?

- Les employés à domicile
(toute personne qui travaille directement pour un ménage privé de la ville de New York ; par exemple, nounou, femme de ménage, autre prestataire de soins)
- Ménage employeur
- Médiateur
(mis à disposition par la Ville)
- Avocat du Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (Department of Consumer and Worker Protection, DCWP)

Pour quels problèmes ?

La médiation concerne les problèmes liés au lieu de travail :

- Salaire impayé
- Salaire minimum et heures supplémentaires
- Congé de maladie et sûreté payé
- Représailles



Suite >



Comment ça fonctionne ?

Un membre du personnel du **DCWP** interrogera l'**employé** et l'**employeur** pour :

- identifier les problèmes sur le lieu de travail ;
- les informer de leurs droits et obligations ;
- recueillir des informations et des documents ; et
- les aider à décider si la médiation est la meilleure solution.

La médiation est volontaire. Si l'employé et l'employeur acceptent tous deux la médiation, un **Médiateur** neutre du Centre de résolution créative des conflits (Center for Creative Conflict Resolution) du Bureau des procès et audiences administratifs (Office of Administrative Trials and Hearings) de New York travaillera avec l'employé et l'employeur pour comprendre les problèmes et parvenir à un accord équitable pour tous. Un membre du personnel du DCWP et des représentants des travailleurs ou des employeurs peuvent également participer à la médiation.

Où cela se passe-t-il ?

En général, la médiation aura lieu au Centre de résolution créative des conflits, situé au 66 John Street, 11e étage, New York, NY 10038.

Pourquoi est-ce important ?

- C'est **gratuit**.
- C'est **confidentiel**.
- Tout les employés à domicile peut participer, **quel que soit son statut d'immigration**.
- Elle est **moins publique et moins contradictoire** qu'une action en justice, avec une **résolution plus rapide**.
- Le médiateur veille à ce que le processus soit **équitable et objectif**.



Le programme de médiation pour les employés à domicile est un partenariat conjoint entre le département de la protection des consommateurs et des travailleurs de la ville de New York et le centre de résolution créative des conflits du bureau des procès et audiences administratifs de la ville de New York.